



## Faire intervenir un huissier dans un restaurant ?

Par **mimi87**, le 27/11/2011 à 14:19

Bonjour,  
mon patron vient de me licencier, il me reproche de ne pas avoir mis de tablier un jour au grill alors que cela arrive souvent, j'aimerais faire attester qu'il y a des problèmes d'hygiène et de sécurité alimentaire, le soir un peu avant la fermeture : les produits sont sortis des frigos et laissés dans des gastros pres de source de chaleur par exemple. Je pensais faire intervenir un huissier pour constater des faits, mais a-t-il le droit de rentrer en cuisine, faut il faire une demande aupres du tribunal d'instance, ou faut- il appeler les services d'hygiène ?

Par **pat76**, le 27/11/2011 à 15:31

Bonjour

C'est avec les services de la répression des fraudes que vous devez voir le problème.

Par **mimi87**, le 27/11/2011 à 16:41

ok, mercibeaucoup de votre aide et de votre rapidité